

FORCES ARMÉES EN NOUVELLE-CALÉDONIE
DIRECTION D'INFRASTRUCTURE DE LA DÉFENSE DE NOUMÉA

DEMANDE D'AUTORISATION DE DÉFRICHEMENT

RÉSUMÉ NON TECHNIQUE

DE L'ÉTUDE D'IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT

*Construction de 6 villas, Camp Amiral Courbet,
Plum, Commune du Mont-Dore*



Ref : 24-600VA

Décembre 2025



1.1. ÉTAT INITIAL DU SITE ET DE SON ENVIRONNEMENT

Composante	Description
Localisation géographique	<p>Le projet est localisé sur la commune du Mont-Dore dans le quartier de Plum, au niveau de la résidence Courbet.</p>
Climat	<p>Par sa situation à l'ouest de la Grande Terre, le Mont-Dore est protégé en partie des vents dominants du Sud-Est (alizés tropicaux). Ceux-ci sont toutefois majoritaires avec essentiellement des alizés d'après-midi.</p> <p>La température moyenne se situe à 23,2 °C annuellement. Sur la commune, la pluviométrie annuelle moyenne est de 2 718 mm par an (La coulée).</p>
Relief et topographie	<p>La zone d'étude est localisée au nord de la baie de Plum, entre le massif du Mont-Dore et les reliefs formant le plateau du Sud de la Grande Terre. La parcelle est située plus précisément dans la vallée creusée par le creek Lucky.</p> <p>Au niveau du terrain d'assise du projet, le terrain est relativement plat et s'inscrit à une altitude maximale de 24 m NGNC et minimale de 14 m NGNC.</p>
Hydrologie	<p>La parcelle du projet est influencé par le bassin versant du Creek Lucky.</p> <p>Le bassin versant présente des pentes fortes sur l'ensemble du relief. Au droit de la zone d'études les pentes sont inférieures à 5%.</p> <p>La parcelle d'études est marquée par un thalweg au régime intermittent qui traverse le site du Nord vers le Sud.</p> <p>Le site d'études se trouve en zone inondable. Une étude réalisée dans le cadre du projet a permis de classer le terrain à un aléa fort d'inondabilité.</p>
Formations végétales	<p>Les végétations qui composent la zone d'étude sont un patchwork de milieux assez bien conservés (reliquat de maquis paraforestier) et de milieux secondaires (champs cultivés, prairies ouvertes, espèces introduites...). 105 taxons ont été recensés au total avec 54 taxons endémiques (48% d'endémisme).</p> <p>La zone d'étude couvre une surface d'environ 2,7 ha. On peut identifier 4 types de végétations : Formation paraforestière / Maquis ligno-herbacé / Milieu herbacé ouvert / Fourré secondaire</p> <p>Une EERM (espèce à écologie rare et menacée) est présente dans cette formation : <i>Agathis lanceolata</i> (Kaori) classée Vulnérable (VU). Elle n'est pas listée dans le code de l'environnement de la Province Sud.</p>
Milieu humain	<p>Le RIMAP de Plum se trouve au coeur du quartier de Plum. De nombreux lotissements militaires, telle la résidence domaniale du camp Amiral Courbet se trouve à proximité de celui-ci.</p> <p>A proximité de la parcelle d'études on rencontre de nombreux équipements : écoles (un collège et un groupe scolaire), cimetière et également un centre équestre.</p> <p>Selon le plan d'urbanisme de la commune, la parcelle du projet se trouve en zone UB2 – zone urbaine de densité moyenne.</p>

1.2. PRÉSENTATION DU PROJET

Le présent projet concerne la construction de six villas au sein de la résidence domaniale du camp Amiral Courbet, située à Plum. Cette opération vise à renforcer l'offre de logements domaniaux afin de répondre aux besoins exprimés par les forces armées de Nouvelle-Calédonie.

Les villas seront regroupées dans un ensemble résidentiel situé à proximité de l'entrée du site. Leur conception tient compte à la fois des règles d'urbanisme en vigueur (PUD du Mont-Dore) et des attentes du commanditaire. Le projet prévoit :

- 2 logements de type F4, dont un accessible aux personnes à mobilité réduite,
- 2 logements de type F5,
- 2 logements de type F6.

L'aménagement est adapté à la configuration du terrain : les logements seront desservis par une voie privée en impasse à double sens, aménagée perpendiculairement à la pente naturelle. Des abris pour véhicules (carports) seront installés le long de cette voie, permettant un accès direct au stationnement.

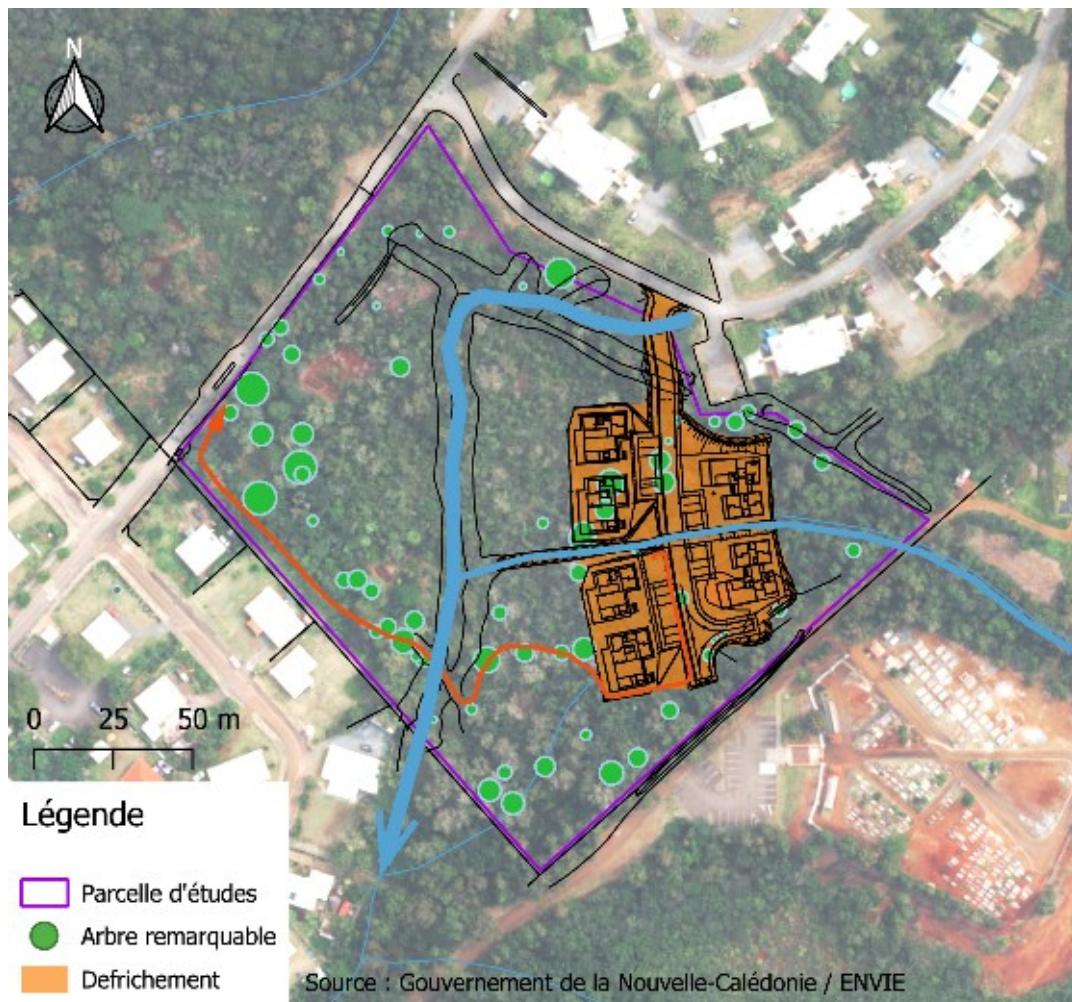
Le projet prévoit également une végétalisation périphérique et met l'accent sur la création de jardins en pleine terre, associés à chaque villa. Ces jardins, légèrement en pente pour faciliter l'évacuation des eaux de pluie, seront entièrement clôturés afin de garantir l'intimité des occupants.

- Démarrage prévisionnel des travaux : mars 2026
- Livraison estimée : juin 2027

1.3. IMPACTS DU PROJET ET MESURES D'ATTÉNUATION

Composante	Contexte	Impacts en phase travaux	Impacts en phase exploitation	Mesures d'atténuation
Sol et géomorphologie	Le terrain est en pente douce à modérée. Les sols sont majoritairement ferrallitiques, avec une végétation secondaire ou dégradée. La zone ne présente pas de risque naturel majeur identifié, mais elle est sujette à l'érosion.	Les terrassements nécessaires à la construction des villas, des accès et des équipements provoquent une mise à nu importante des sols, augmentant le risque d'érosion hydrique.	La stabilisation des surfaces et la couverture végétale limiteront les risques, mais les talus mal entretenus pourraient être des points sensibles à long terme.	Limitation des zones terrassées. Stabilisation rapide des talus. Végétalisation des surfaces exposées. Création d'un plan de gestion des déblais/remblais.
Eau, ruissellement et milieux aquatiques	Le site est situé dans le bassin versant du creek de Plum. Aucun cours d'eau permanent sur site, mais plusieurs écoulements temporaires.	Risques de ruissellement chargé en matières en suspension, hydrocarbures ou autres polluants de chantier vers les milieux aval.	Augmentation de l'imperméabilisation du site. Risques de modification du régime de ruissellement, sans aggravation significative attendue si les aménagements sont conformes.	Mise en place de fossés de collecte et bassins de décaissement. Dispositifs de décantation et de ralentissement des écoulements. Aucun rejet direct non traité dans le milieu naturel.
Végétation et habitats naturels	Végétation principalement dégradée par les espèces envahissantes (Lantana camara, Spathodea campanulata). Quelques zones de maquis et formations secondaires.	Destruction d'une partie de la végétation existante. Perte d'habitats pour des espèces faunistiques courantes. Aucun enjeu majeur identifié concernant la flore protégée sur site.	Enjeux liés aux méthodes d'entretien (limitation de l'usage de produits phytosanitaires)	Débroussaillage sélectif. Replantation avec des espèces locales adaptées (plantation de compensation prévue). Suivi écologique post-chantier si besoin.
Bruit, poussières et qualité de l'air	Zone calme, à dominante résidentielle et naturelle.	Émissions de poussières et de bruit liés aux engins, transports et terrassements.	Nuisances sonores liées aux activités du site, mais peu significatives en raison du caractère familial du projet.	Arrosage de la piste interne si nécessaire. Limitation des horaires de chantier.
Déchets et		Production de déchets inertes et non	Production de déchets ménagers.	Tri et évacuation vers filières autorisées.

Composante	Contexte	Impacts en phase travaux	Impacts en phase exploitation	Mesures d'atténuation
gestion des matières		dangereux. Risques de pollution accidentelle (huiles, carburants).	Enjeu lié à la collecte sélective.	Zone de stockage temporaire dédiée. Mise en place d'un local de tri pour l'exploitation.
Mobilité, accessibilité et voirie		Augmentation temporaire du trafic poids lourds.	Légère augmentation du trafic routier local, considérée comme compatible avec les infrastructures existantes.	Sécurisation des accès. Information des riverains. Optimisation des circuits de livraison.
Paysage et cadre de vie		Dégénération temporaire de la perception paysagère.	Insertion relativement harmonieuse grâce à l'architecture en toitures végétalisées, l'évitement des zones sommitales et la conservation des zones boisées périphériques.	Plan paysager intégré. Palette végétale adaptée au contexte local. Choix architecturaux visant la discréption visuelle.



PRINCIPALES NUISANCES ENVIRONNEMENTALES DU PROJET ET MESURES D'ATTENUATION EN PHASE CHANTIER

Commodités du voisinage

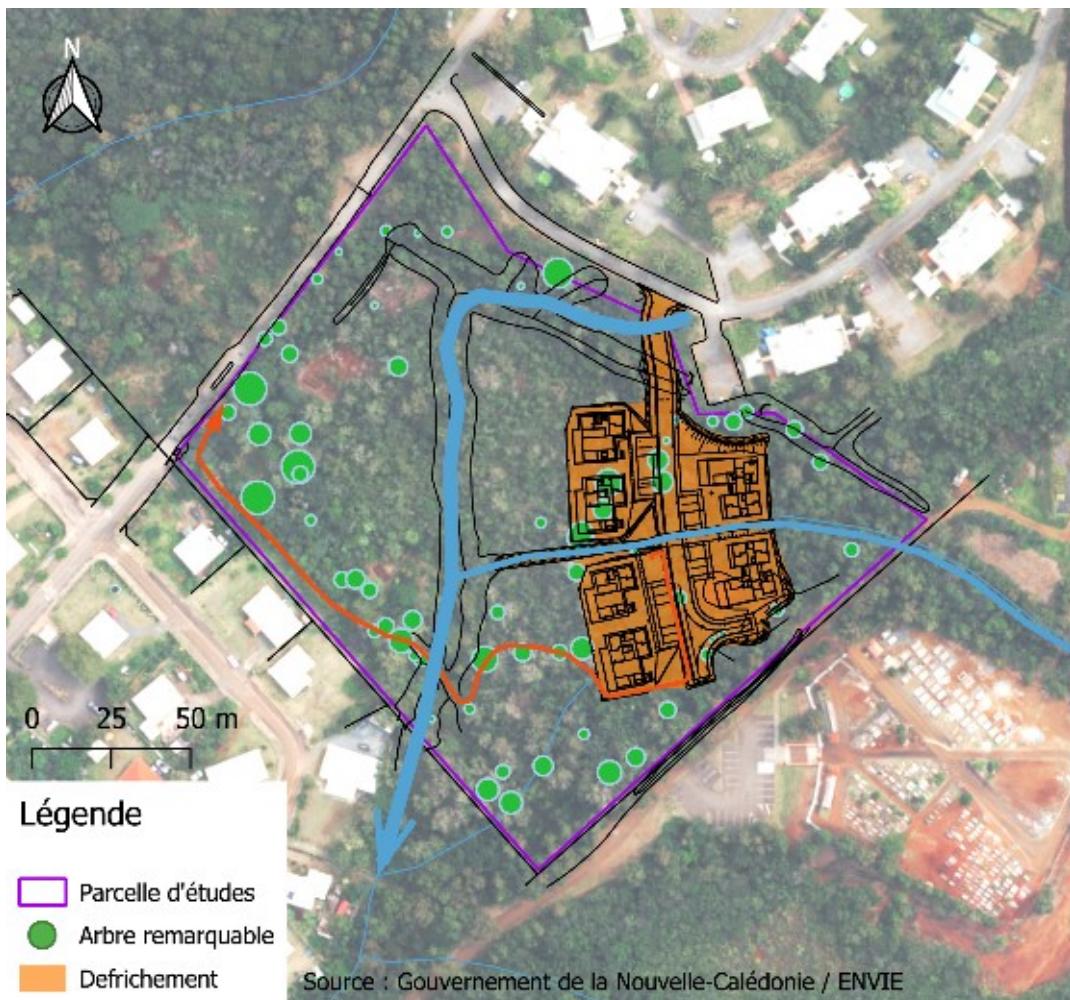
- Arrosage de la piste intime si nécessaire
- Limitation des horaires de chantier
- Evacuation régulière des déchets

Terrassement

- Limitation des zones terrassées
- Stabilisation rapide des talus
- Végétalisation des surfaces exposées
- Création d'un plan de gestion des déblais/remblais

Gestion des eaux

- Mise en place de fossés de collecte et bassins de décantation.
- Dispositifs de décantation et de ralentissement des écoulements.
- Aucun rejet direct non traité dans le milieu naturel.



PRINCIPALES NUISANCES ENVIRONNEMENTALES DU PROJET ET MESURES D'ATTENUATION EN PHASE EXPLOITATION

Eaux usées

Evitements : Réseau séparatif, équipements hydroméconomes
Réduction : Raccordement des eaux usées à station d'épuration collective

Hydrologie

Evitements : maintien des écoulements existants, respect des exutoires naturels
Réduction : revêtement de stationnement perméable

Défrichement de la végétation en place : 5 321m²

Evitements : choix d'un emplacement sur secteur majoritairement secondarisé, évitements au max des arbres remarquables
Réduction : Projet compact et réduction taille des jardins
Compensation : Engagement du maître d'ouvrage à compenser les défrichements (programme d'enrichissement de forêt humide)

Paysage

Evitements : Position éloignée des logements existants
Réduction : Maintien de la végétation naturelle pour barrière paysagère (avec cimetière et lotissements existants)